



Révélation : Conflits d'intérêts parmi les experts de l'EFSA en charge des additifs alimentaires

Corporate Europe Observatory, le 15 juin 2011

Résumé

L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) est l'Agence de réglementation européenne¹ chargée de fournir des avis sur la sécurité de substances comme les pesticides, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les additifs alimentaires aux institutions de l'UE. En assumant ce rôle, elle est censée protéger la santé publique. Toutefois, l'EFSA est la cible de critiques de plus en plus nombreuses de la part des députés européens et des ONG concernant son indépendance vis-à-vis de l'industrie. La Cour des Comptes Européenne enquête actuellement sur l'EFSA et d'autres agences de l'UE au sujet de prétendus conflits d'intérêts.

De nouvelles recherches menées par l'Observatoire de l'Europe Industrielle (CEO - Corporate Europe Observatory) ont identifié des conflits d'intérêts parmi les membres du groupe scientifique de l'EFSA sur *les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments* (groupe ANS). Les résultats apportent également la preuve que certaines déclarations sont incomplètes en ne mentionnant pas des intérêts extérieurs, ce qui suggère que d'autres conflits d'intérêts pourraient être dissimulés.

Le groupe ANS est chargé d'approuver la sécurité publique des additifs alimentaires, y compris des substances comme les exhausteurs de goût, les édulcorants (aspartame) et les colorants. Le CEO a constaté que 11 des 20 experts du groupe ont un conflit d'intérêt, tel que défini par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Une autre agence de l'UE, l'Agence Européenne des Médicaments (AEM), a récemment introduit un nouveau règlement sur les conflits d'intérêts pour les experts scientifiques. Si ces mesures étaient appliquées à l'EFSA, quatre des experts du groupe ANS, Ivonne Rietjens (vice-présidente), Gerrit Speijers (rapporteur), Jürgen König et Sandro Grilli, ne pourraient pas siéger dans le panel.

Si les nouvelles règles de l'AEM avaient été mises en place plus tôt à l'EFSA, deux autres membres du groupe, Paul Tobback et Dominique Parent-Massin, n'auraient pas été nommés.

Quatre membres du groupe ANS, John Christian Larsen (président), Gerrit Speijers (rapporteur), Iona Pratt, and Jürgen König, ont également omis de déclarer des collaborations actives avec le groupe de pression et de réflexion de l'industrie agro-alimentaire "ILSI Europe" (International Life Sciences Institute). Selon le règlement intérieur actuel de l'EFSA, la non-divulgation "d'une activité de conseil ou de services dans un domaine particulier relevant de la compétence de l'EFSA", même s'il n'y a pas de rémunération, est considérée comme un "abus de confiance de prime abord" envers l'agence et pourrait conduire à la radiation de ces quatre experts².

Le groupe ANS a été critiqué ces dernières années pour la publication "d'avis scientifiques" controversés sur certains additifs alimentaires, y compris l'aspartame et les colorants artificiels. Il s'avère que plusieurs de ces substances provoquent des allergies³ ou sont suspectées d'être cancérigènes.⁴

Les conclusions du CEO soulèvent des questions sur l'indépendance des experts de l'EFSA d'une part, et sur le recours à des études réalisées par l'industrie d'autre part, car ces dernières ont un intérêt particulier à minimiser les risques potentiels pour les consommateurs.

L'EFSA est en train de recruter de nouveaux experts pour ses groupes scientifiques pour la période allant de 2012 à 2015. Mais jusqu'à présent, elle n'a pas réussi à adopter une approche proactive visant à assurer une véritable indépendance des experts.

Le CEO estime qu'il est nécessaire d'agir urgemment pour instaurer une nouvelle réglementation plus stricte sur les conflits d'intérêts, ainsi que des changements fondamentaux dans la façon dont les conseils de l'EFSA sont élaborés.

Introduction - Le rôle du panel d'experts de l'EFSA

L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) est l'agence "d'évaluation des risques" pour les denrées alimentaires et les aliments de l'UE. Elle est censée fournir un avis scientifique indépendant aux institutions de l'UE concernant les risques pour la santé publique liés à l'utilisation de certaines substances, y compris les pesticides et les additifs alimentaires. Alors que l'EFSA ne fournit officiellement que des avis mais ne prend pas de décisions, elle est reconnue comme la principale autorité d'évaluation des risques concernant les questions liées à l'alimentation, et son influence se reflète généralement dans la politique appliquée dans ce domaine.

Les avis sont prononcés par 10 groupes scientifiques qui sont chacun responsables d'un ensemble de produits différents appartenant à la chaîne alimentaire⁵. Les experts scientifiques des Etats membres de l'UE sont recrutés pour siéger au sein des panels de l'EFSA, à partir desquels des groupes de travail sont formés pour élaborer des avis, incluant parfois des expertises externes.

C'est parce que l'EFSA est supposée être indépendante qu'il est crucial que ses dirigeants, ainsi que les experts scientifiques qui y travaillent, n'aient pas d'intérêts personnels à traiter les questions pour lesquelles l'EFSA fournit des avis (voir encadré 1). Cependant, l'histoire de l'EFSA est minée par des critiques qui mettent en cause son parti pris pour l'industrie. En février, l'Observatoire de l'Europe Industrielle (CEO) a relaté plusieurs exemples de conflits d'intérêts impliquant le conseil d'administration de l'EFSA⁶. John Dalli, le Commissaire pour la Santé et la Politique des Consommateurs, a récemment fait pression pour instaurer d'une meilleure gouvernance de l'agence⁷.

Encadré 1

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêt se définit généralement comme une situation dans laquelle un individu en position de confiance est confronté à un conflit entre ses intérêts privés et ses responsabilités officielles⁸.

Selon L'organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) :

"Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un individu ou une société (privée ou gouvernementale) est en mesure d'exploiter ses propres capacités professionnelles ou officielles d'une manière qui lui rapporte un bénéfice personnel ou collectif⁹.

Ainsi, le simple fait de se trouver dans une telle position, même si aucun acte contraire à l'éthique ou inapproprié en résulte, représente un conflit d'intérêts.

Le conflit peut être atténué par la divulgation, mais il peut seulement être résolu en destituant l'individu de sa position¹⁰.

Les conflits d'intérêts peuvent mener à des points de vue partiels et à des opinions tendancieuses, qui concernent la sécurité alimentaire dans le cas présent. Faisant suite aux préoccupations soulevées au sujet des conflits d'intérêts, la cour des Comptes Européenne doit enquêter sur des allégations de conflits d'intérêts dans les agences de l'UE, y compris l'EFSA¹¹. L'investigation permettra d'une part d'étudier la façon dont les

propres règlements des agences sur les conflits d'intérêts sont appliqués, et examinera d'autre part si les règles des agences de l'UE correspondent aux normes de l'OCDE.

Il est à noter que l'EFSA ne dispose pas de mesures qui empêchent à priori qu'un membre de ses groupes scientifiques devienne membre de ces groupes. Au lieu de cela, elle prend des décisions au cas par cas. Chaque membre est ainsi tenu de faire une déclaration d'intérêts annuelle et une "déclaration d'intérêts spécifique" pour chaque groupe ou discussion dans lesquels ils sont impliqués (voir l'encadré 4). Ces déclarations sont examinées par le chef d'unité du groupe qui prend la décision finale sur la conduite à tenir dans chaque cas.

A la suite de récentes critiques ¹², l'Agence Européenne des Médicaments (l'agence de l'UE chargée de l'évaluation scientifique de la sécurité des médicaments développés par les laboratoires pharmaceutiques) a mis en place un nouveau règlement intérieur sur les conflits d'intérêts pour les experts scientifiques ¹³. Ces règles incluent désormais une "liste rouge" qui interdit explicitement à des personnes ayant un certain type d'intérêts avec l'industrie de devenir expert de l'AEM. L'EFSA n'a jamais publié une telle liste.

Selon le nouveau règlement de l'AEM, les présidents et vice-présidents des comités scientifiques n'ont pas le droit d'avoir exercé un "emploi, une activité de consultant ou un rôle stratégique de conseil" pour une compagnie pharmaceutique¹⁴ "au cours des 5 ans qui ont précédé, ni d'occuper une telle position pendant la durée de leur mandat". Ces activités sont considérées comme des "intérêts directs" avec l'industrie. Les présidents et vice-présidents n'ont pas non plus le droit d'avoir effectué des "recherches dans le cadre d'études financées par l'industrie au cours des 5 années qui ont précédé, ni d'exercer ce type d'activité pendant la durée de leur mandat", cela étant considérée comme un "intérêt indirect" avec l'industrie.

Les rapporteurs et les membres du groupe ne peuvent pas exercer d'emploi, d'activité de consultant ou de rôle stratégique de conseil pour l'industrie pendant toute la durée du terme de leur mandat.

Le nouveau règlement introduit par l'AEM présente toutefois une lacune majeure. Il ne proscrie pas l'activité de consultant ou le travail de conseil pour les associations ou les groupes de réflexion travaillant pour l'industrie. Ceci est clairement en contradiction avec la définition d'un conflit d'intérêts de l'OCDE.

Conflits au sein du groupe scientifique ANS

Le groupe ANS est chargé de veiller à la sécurité des additifs alimentaires et des sources de nutriments dans les aliments. Il est composé de 20 experts. Le CEO a examiné le bagage scientifique des experts de ce panel. Il a également étudié comment les membres du groupe seraient évalués si l'EFSA mettait en place le même genre de réglementation désormais en place à l'AEM ¹⁵.

Conformément à la définition d'un "conflit d'intérêt" donnée par l'OCDE, plus de la moitié des membres du groupe ANS (soit 11 membres sur 20) sont confrontés à des conflits d'intérêts dans leur travail pour le groupe (voir annexe 1 pour plus de détails) :

- Le président du groupe, le scientifique danois John Christian Larsen, n'a pas signalé ses missions de consultant pour "International Life Sciences Institute" (ILSI Europe, voir l'encadré 2), un groupe de réflexion et de pression financé par l'industrie agroalimentaire, dans sa déclaration d'intérêts à l'EFSA (voir annexe 1 pour plus de détails).
- La vice-présidente du groupe, la toxicologue néerlandaise Ivonne Rietjens, reçoit des fonds pour son laboratoire de la part du géant de l'agroalimentaire Nestlé depuis 2005, ainsi que de l'Organisation Internationale de l'Industrie des Arômes Alimentaires (IOFI) depuis 2010. Elle a aussi reçu des financements de Polak Spices entre 2007 et 2008. Par ailleurs, depuis 2006 Mme Rietjens est membre d'un groupe d'experts mis en place par l'Association américaine des Fabricants d'Arômes et d'Extraits (FEMA), un groupe de pression industriel conduit par Coca-Cola et PepsiCo. Elle est aussi impliquée dans le travail de l'ISLI en redéfinissant les procédures d'évaluation des risques pour les aliments et les produits chimiques.

- Le toxicologue Gerrit Speijers, rapporteur du groupe, est consultant pour Danone (depuis 2007), PepsiCo (depuis 2010) et a largement collaboré avec ILSI Europe (depuis 2002).
- Le professeur autrichien Jürgen König est consultant, à la fois pour le géant de l'agroalimentaire Danone et pour Nöm, depuis 2007. Son laboratoire a été financé par le groupe de pression de l'industrie agroalimentaire autrichien FIAA entre 2007 et 2010.
- Le professeur belge Paul Tobback est membre du comité scientifique de la FEVIA, le groupe de pression de l'industrie agroalimentaire belge, depuis 2001. Il a également été consultant pour la chaîne de supermarchés Carrefour entre 2003 et 2009.
- La consultante irlandaise Iona Pratt a aussi collaboré avec ILSI. Elle est en plus parfois rémunérée directement par des sociétés pour évaluer leurs produits, à la demande de *l'Autorité Irlandaise de Sécurité des Aliments (FSAI)*.
- L'homme d'affaires britannique John Gilbert et le scientifique français Jean-Charles Leblanc ont tous les deux été conseillers de l'ILSI jusqu'en 2009, et J. Gilbert a travaillé pour l'ILSI pendant 15 ans.
- La professeure de toxicologie Dominique Parent-Massin a travaillé comme consultante pour Coca-cola en 2009, ainsi que pour Ajinomoto, le plus grand fabricant d'aspartame au monde, de 2005 à 2008. En mars 2011, elle a déclaré des "liens financiers avec Ajinomoto" qui ont été considérés comme un conflit d'intérêts par l'EFSA ¹⁶. Elle a également été consultante pour un cabinet de conseil qui ne divulgue pas le nom de ses clients.
- Le professeur d'oncologie italien, Sandro Grilli, est consultant pour la chaîne de supermarchés Coop en Italie depuis 2004.
- Enfin, le scientifique français Fernando Aguilar a un conflit d'intérêts parce qu'un "membre de sa famille proche" est employé par Nestlé.

Appliquer le règlement de l'AEM

Si le règlement de l'AEM était appliqué au groupe ANS de l'EFSA, quatre de ses membres seraient contraints de démissionner en raison de leurs liens directs actuels avec des entreprises : König pour ses liens avec le géant français Danone et avec le fabricant autrichien de produits laitiers Nöm ; Rietjens pour toucher des fonds de recherche de la part de Nestlé ; Speijers pour être consultant de Danone et PepsiCo ; et Grilli pour être consultant de la chaîne de supermarchés Coop, qui vend des produits alimentaires sous le nom de sa marque de distributeur.

Si ces règles avaient été instaurées plus tôt à l'EFSA, deux autres membres du groupe auraient été désignés : Tobback, pour ses liens récents avec Carrefour (qui vend des produits alimentaires sous le nom de sa marque de distributeur) et Parent-Massin pour son récent travail de consultante avec Ajinomoto et Coca-Cola (voir annexe 1 pour plus de détails sur ces 6 cas).

Les autres membres du groupe n'auraient pas le droit d'exercer un emploi, une activité de consultant, un rôle stratégique de conseil, ni d'avoir des intérêts financiers ou la propriété de brevets avec l'industrie pendant toute la durée de leur mandat, en vertu du nouveau règlement de l'AEM.

Encadré 2

ILSI ou la science financée par l'industrie

Au moins huit experts du groupe ANS ont collaboré avec le groupe de réflexion et de pression controversé : International Life Sciences Institute (ILSI - l'Institut International des Sciences de la Vie)¹⁷. Cet organisme, fondé en 1978, est basé à Washington DC et dispose de bureaux à travers le monde. Il est financé par des entreprises des secteurs agroalimentaire, chimique et pharmaceutique. ILSI Europe est basé à Bruxelles en Belgique.

La mission de l'ILSI est de "contribuer à apporter des réponses aux questions scientifiques, dans le but d'améliorer la santé publique et le bien-être [...] en favorisant la collaboration entre les experts. Ces derniers, issus du milieu universitaire, d'organismes gouvernementaux et de l'industrie, collaborent pour mener des recherches, mais aussi pour collecter et synthétiser des données afin de diffuser des connaissances scientifiques. Les activités de l'ILSI portent essentiellement sur la promotion de la nutrition et de la santé, la sécurité alimentaire, l'évaluation des risques et l'environnement."¹⁸

Mais derrière cette façade se cache une organisation de lobbying industriel¹⁹. Il s'avère que l'objectif principal de l'ILSI est la réforme des normes et des procédures en matière d'évaluation des risques liés aux aliments et aux substances chimiques, le but étant de les rendre moins rigoureuses et moins coûteuses pour l'industrie.

A la fin des années 90 et au début des années 2000, ILSI a travaillé avec l'industrie du tabac pour faire pression sur l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le but de limiter la lutte anti-tabac²⁰. En 2006, l'agence de l'ONU a interdit à ILSI de prendre part aux activités de l'OMS en lien avec l'établissement de normes pour les aliments et l'eau. En effet, ses antécédents montrent qu'il fait passer les intérêts de ses entreprises adhérentes avant ceux de la science et de la santé publique²¹. En 2007, ILSI a été accusé d'avoir "manifestement compromis la qualité des investigations scientifiques de l'Agence de Protection de l'Environnement américaine (EPA)"²²

Selon ILSI, son groupe de travail sur les OGM a eu un impact significatif sur les lignes directrices de l'EFSA en ce qui concerne l'évaluation des risques liés aux plantes génétiquement modifiées, avec pour résultat une évaluation moins rigoureuse²³. La présidente du conseil de direction de l'EFSA, Diána Bánáti, a été membre du conseil d'administration de l'ILSI, mais a démissionné de son poste à l'ILSI suite à de fortes critiques²⁴.

Omettre de déclarer des collaborations avec ILSI

En vertu des règles en vigueur à l'EFSA, les membres du groupe sont censés déclarer tout intérêt extérieur, tel qu'un travail de consultant ou un service de conseil pour l'industrie agroalimentaire, même non rémunéré²⁵. La non-divulgateion "d'une activité de conseil ou de services dans un domaine particulier relevant de la compétence de l'EFSA" est considérée comme "un abus de confiance de prime abord envers l'EFSA" et pourrait entraîner le licenciement des experts.

Quatre membres du groupe ANS, dont John Christian Larsen (président), Gerrit Speijers (rapporteur), Iona Pratt et Jürgen König, ont omis de déclarer leurs collaborations avec ILSI Europe (voir encadré 3)

En octobre 2008 et février 2009, J.C. Larsen a joué un rôle de premier ordre dans deux ateliers de l'ILSI sur la sécurité alimentaire. Il a rédigé ou révisé les rapports subséquents publiés par l'ILSI.

En 2002, Speijers a révisé une monographie de l'ILSI sur les aliments génétiquement modifiés. Il était membre d'un comité technique de l'ILSI entre 2005 et 2006, avec des employés de DuPont, Syngenta, Dow et Bayer.

Encadré 3

Même les collaborations non rémunérées n'entrant pas dans les attributions d'un groupe scientifique doivent être déclarées

L'objectif de la déclaration annuelle d'intérêts (DAI) est "d'aborder de manière concise tous les intérêts pouvant être considérés comme pertinents pour évaluer l'indépendance, y compris les intérêts inhérents à l'expérience professionnelle de la personne", selon le document d'orientation sur les déclarations d'intérêts de l'EFSA ²⁶. Sont concernés les membres des groupes scientifiques et des groupes de travail, mais aussi les membres du conseil d'administration, le forum consultatif, le comité scientifique, ainsi que les autres experts de l'EFSA et le directeur exécutif.

Les activités suivantes, actuelles ou passées (5 dernières années), doivent être déclarées dans la DAI : emplois ; financements de recherche ; adhésion à une entité de gestion ou à une structure équivalente ; adhésion à un organisme consultatif scientifique ; activité de conseil ; propriétés et autres investissements, y compris les actions ; et droits de propriété intellectuelle.

L'activité de consultant doit être interprétée comme une occupation dans laquelle l'expert "facture ou non des honoraires pour des conseils ou des services dans un domaine particulier relevant de la compétence de l'EFSA. Tout contrat ou toute collaboration avec l'EFSA ne relevant pas du travail du Groupe Scientifique/Groupe de travail/ Comité Scientifique [...] doivent également être spécifiés sous cette activité."

L'adhésion à un organisme consultatif scientifique doit être interprétée en ce sens que l'expert "participe ou a participé aux travaux de l'Organisme Consultatif Scientifique dans un domaine relevant de la compétence de l'EFSA, avec un droit de vote sur les réalisations de cette entité (par exemple, voter sur les publications scientifiques adoptées par cette entité)".

En octobre 2008, Iona Pratt a présidé le groupe de travail d'un atelier de l'ILSI. Elle a également travaillé sur un article scientifique commandé par ILSI en 2009.

Jürgen König a omis de déclarer avoir travaillé pour ILSI en 2011 dans sa déclaration annuelle d'intérêts (voir annexe 1 pour plus de détails sur ces quatre cas).

AEM et EFSA : deux approches divergentes

Bien qu'imparfaite, la nouvelle politique de l'AEM sur la gestion des conflits d'intérêts est beaucoup plus stricte que l'approche de l'EFSA. L'AEM a publié une "liste rouge" qui exclut totalement certains types d'intérêts avec l'industrie, que ce soit sous la forme d'un emploi existant, d'un service de conseil ou d'un rôle stratégique consultatif, et ce, "indépendamment des dispositions contractuelles ou de toute forme de rémunération" ²⁷ (voir annexe 2).

La liste rouge définit les liens qui sont considérés comme inacceptables avec l'industrie, en se basant sur des preuves que les intérêts commerciaux influencent la science réglementaire ²⁸. Même si certains intérêts peuvent sembler sans rapport avec un programme spécifique ou le mandat d'un expert donné, ils montrent clairement des a priori positifs allant dans le sens de l'industrie. En conséquence, ces a priori sont susceptibles d'affecter les décisions de l'expert en question, même inconsciemment.

L'EFSA adopte une approche complètement différente. Catherine Geslin-Lanéelle, directrice exécutive de l'agence, dit ouvertement qu'elle "cherche des gens qui ont des intérêts" ²⁹. Elle explique que l'EFSA a besoin de personnes avec de l'expérience, peu importe où elles l'ont acquise, et que "avoir un intérêt ne signifie pas avoir un conflit d'intérêt". Cette position est en contradiction avec la définition d'un conflit d'intérêts de l'OCDE. L'EFSA n'a pas édité de "liste rouge" des intérêts exclus (voir annexe 3).

Comme cela a déjà été mentionné, l'EFSA n'empêche aucun expert, à priori, de devenir membre de ses groupes scientifiques. Elle prend plutôt des décisions au cas par cas, chaque membre devant faire une déclaration annuelle d'intérêts, ainsi qu'une "déclaration d'intérêts spécifique" pour chaque groupe ou chaque débat qui le concerne (voir encadré 4). Elles sont ensuite examinées par le chef d'unité responsable du groupe.

Encadré 4

L'EFSA à la recherche d'une expertise indépendante ?

Les conseils scientifiques de l'EFSA sont donnés par des groupes scientifiques. Chaque groupe est composé d'environ 20 experts nommés par le conseil d'administration de l'EFSA suite à un "appel à manifestation d'intérêt" pour devenir membre des groupes. L'EFSA recrute actuellement de nouveaux experts pour rejoindre ses 10 groupes et ses comités scientifiques ³⁰.

Ce système permet aux scientifiques ayant des liens avec l'industrie de poser facilement leur candidature en vue d'intégrer les groupes d'experts. En revanche, le règlement de l'AEM insiste sur la nécessité pour l'agence d'adopter des mesures d'anticipation actives pour trouver des experts indépendants. ³¹

C'est aussi parce que les panels d'experts de l'EFSA s'inspirent largement d'études non publiées financées par l'industrie que le système actuel tend à exclure les scientifiques qui imposent une stricte impartialité à leur travail. Nombreux sont les scientifiques qui refuseraient d'émettre des avis fondés principalement sur des études non publiées, fournies et financées par l'industrie.

L'histoire récente a montré qu'on ne pouvait pas nécessairement faire confiance aux études réalisées par l'industrie. Les sociétés productrices de tabac, par exemple, ont manipulé les données scientifiques concernant les effets du tabagisme et du tabagisme passif ³².

Il est aussi prouvé que les études commanditées par l'industrie sont davantage susceptibles de trouver des résultats qui lui sont favorables que les études qu'elle ne finance pas. Cela a été démontré dans divers domaines, dont les produits pharmaceutiques ³³, les téléphones portables ³⁴, les produits chimiques ³⁵, ainsi que le changement climatique ³⁶.

L'approche de l'EFSA repose sur un jugement considérablement subjectif, à la fois des experts lorsqu'ils font leur déclaration d'intérêts, et du chef d'unité. Par exemple, si Ivonne Rietjens, la vice-présidente du groupe ANS dont le laboratoire est financé par Nestlé, ne déclare pas que Nestlé utilise de l'aspartame ou toute autre substance à l'étude dans des dizaines de produits, il se peut alors que le chef d'unité ne considère même pas qu'il y a un conflit d'intérêts. De la même manière, si Jürgen König, consultant de Danone, ne déclare pas que Danone est un des principaux utilisateurs de l'aspartame ou de tout autre additif alimentaire, il se peut qu'aucun conflit ne soit révélé.

Cette façon d'agir laisse le travail de l'agence ouvert aux abus servant les intérêts de l'industrie, et soulève des questions sur les motivations qui se cachent derrière les avis de l'EFSA. Le public peut-il être assuré que l'EFSA émet des avis dans son intérêt ?

Doutes sur les avis rendus par l'EFSA

Un certain nombre de questions ont été soulevées concernant l'indépendance des avis rendus par l'EFSA, et en particulier l'indépendance des avis du groupe ANS de l'EFSA. Plusieurs de ses "avis scientifiques" sur certains additifs alimentaires ont suscité des critiques, notamment pour les cas de l'aspartame ³⁷ et des caramels

colorants³⁸. Les experts du groupe semblent s'appuyer principalement sur les études de l'industrie, tandis que les études indépendantes, qui suggèrent des risques sanitaires potentiels, semblent être écartées.

En janvier 2011, Corinne Lepage, la vice-présidente de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement Européen, soutenue par d'autres Députés Européens, a demandé à l'EFSA de réexaminer son avis sur les édulcorants à la lumière de nouvelles études montrant le potentiel cancérigène de l'aspartame, ainsi que son impact négatif chez les femmes enceintes³⁹. L'aspartame est l'édulcorant artificiel le plus largement utilisé dans le monde.

Quelques semaines plus tard, le groupe ANS a examiné les nouvelles études mais a annoncé qu'il n'avait pas trouvé de raisons qui "justifient une révision des évaluations précédentes réalisées sur l'aspartame ou sur d'autres édulcorants actuellement autorisés dans l'Union européenne"⁴⁰.

La Commission européenne n'a cependant pas accepté cette position et a annoncé fin mai que le groupe d'experts devait procéder à une réévaluation complète de la substance d'ici juillet 2012, alors qu'une révision n'était pas prévue à l'origine avant 2020.

Selon Corinne Lepage : "de récents échanges de lettres entre des ONG et l'EFSA semblent indiquer que l'EFSA n'a jamais pris la peine de regarder l'évaluation originale et que les données ont même été perdues !" ⁴¹

Dans une lettre datée du 24 mai, Hugues Kenigswald, le chef d'unité de l'EFSA responsable du groupe ANS, a écrit au *Réseau Environnement Santé*, une ONG française : "L'EFSA ne dispose pas du dossier de demande d'autorisation de l'aspartame en Europe [...] les contacts que nous avons eus à ce sujet avec nos collègues de la Commission Européenne semblent indiquer que la Commission européenne ne dispose plus de ce dossier»⁴².

Des questions ont également été soulevées concernant l'innocuité de certains colorants artificiels, y compris l'amarante (E123) et l'érythrosine (E127), qui sont considérées comme "douteux", "allergènes", et "trompeurs/inutiles" par la base de donnée sur les additifs alimentaires de l'association de consommateurs belge *Test-Achats*⁴³.

"Amarante" est le nom d'un colorant synthétique rouge foncé utilisé pour la coloration de certains apéritifs et les œufs de poissons. Les autorités américaines le considèrent comme un agent cancérigène présumé et il a été interdit par la Food and Drug Administration américaine (FDA) en 1976⁴⁴.

L'Erythrosine est un colorant alimentaire de couleur rose-cerise. Présent dans certains bonbons, bâtonnets glacés et le chewing-gum, c'est un perturbateur endocrinien reconnu qui modifie le niveau des hormones thyroïdiennes, à tel point qu'il peut causer des tumeurs de la thyroïde chez l'animal⁴⁵. Il est interdit en Norvège⁴⁶ et figure sur la liste des "11 additifs alimentaires les plus controversés", publiée par un magazine américain sur la santé⁴⁷. En France, l'amarante et l'érythrosine sont interdits dans les confiseries destinées aux enfants.

Pourtant, les récents "avis scientifiques" du groupe ANS sur l'amarante et l'érythrosine ne suggèrent pas l'interdiction de ces substances dans les aliments au niveau de l'UE. L'hypothèse émise par le groupe repose sur le fait que les fabricants respecteraient les limites maximales autorisées (LMA) pour ces substances ; mais aucune LMA n'a jamais été approuvée pour l'amarante par l'organisme des Nations Unies chargé d'établir ces limites à l'échelle mondiale⁴⁸. Des études françaises ont constaté à maintes reprises que plusieurs colorants artificiels, y compris l'érythrosine, étaient présents dans des quantités supérieures aux limites autorisées dans les confiseries⁴⁹.

L'avis du groupe d'experts sur l'érythrosine, publié en février 2011, confirme simplement la dose journalière admissible (DJA) que les organismes des NU et de l'UE (SCF et JECFA) ont respectivement établie en 1989 et 1990⁵⁰.

Des millions de citoyens de l'UE sont exposés à des doses excessives de colorant E123 interdit aux USA

Dans son avis de juillet 2010 sur l'amarante, le groupe ANS a proposé d'abaisser la DJA précédemment établie en 1984 ⁵¹. Malgré cette nouvelle DJA, plus stricte, le groupe ANS a prévenu que l'exposition prévisible des adultes à l'amarante "pourrait être 6 fois plus élevée que la DJA au 97,5^e centile", un dépassement largement dû à la consommation de certaines boissons alcoolisées ⁵². Dans le jargon toxicologique, cela signifie que 2,5% des adultes, soit 9,4 millions de personnes dans l'UE ⁵³, sont exposées quotidiennement à des niveaux d'amarante qui sont six fois plus élevés que ce que l'EFSA considère être "admissible".

Pour Alfred Bernard, toxicologue à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve : "Quel est l'intérêt, pour le consommateur, d'une décision qui autorise l'utilisation d'un colorant cancérigène à des doses qui entraînent un dépassement de la DJA ?". "Je pense que la FDA a pris une décision de bon sens à un moment où nous ne parlions pas encore du principe de précaution" a-t-il ajouté.

Qui plus est, le chiffre se rapportant à la "dose six fois plus élevée que la DJA" est basé sur des données non publiées, provenant de l'association européenne des producteurs de boissons non alcoolisées (UNESDA), un groupe de pression de l'industrie ⁵⁴. Si ces chiffres de l'industrie sont sous-estimés, l'exposition à l'amarante pourrait être bien plus élevée que ne l'assume l'EFSA.

L'EFSA ne dit pas quel est le pourcentage d'adultes exposés à des niveaux quatre ou cinq fois plus élevés que la DJA.

En fonction de ces avis, aucun des membres du groupe ANS n'a déclaré un conflit d'intérêts au cours de ces discussions, bien que ces colorants alimentaires soient largement utilisés par un certain nombre d'entreprises de l'agroalimentaire, lesquelles financent l'ILSI et embauchent plusieurs membres du groupe ANS comme consultants. L'EFSA n'a pas non plus estimé qu'il y avait des conflits d'intérêts parmi ces experts ⁵⁵.

Conclusion

Compte tenu des critiques émanant des députés européens et des groupes œuvrant pour l'environnement et la santé, compte tenu également de l'enquête menée par la Cour européenne des Comptes sur les allégations de conflits d'intérêts à l'EFSA ⁵⁶ et l'intervention du Commissaire européen à la Santé, John Dalli, qui souhaite améliorer la gouvernance de l'agence ⁵⁷, la pression s'accroît en vue d'un changement.

Il y a un besoin urgent de mettre en œuvre des règles plus strictes sur les conflits d'intérêts et d'apporter des changements fondamentaux dans la manière dont les avis de l'EFSA sont formés. Le CEO estime que l'EFSA devrait adopter un nouveau règlement sur les conflits d'intérêts qui soit plus contraignant que celui récemment approuvé par l'Agence Européenne des Médicaments (AEM). L'EFSA devrait éviter les lacunes importantes que comporte le nouveau règlement intérieur de l'AEM, à savoir qu'il ne vise que les liens des experts avec une entreprise donnée. Pour que les nouvelles règles de l'EFSA sur les conflits d'intérêts soient efficaces, elles devraient interdire l'activité de consultant ou tous les travaux consultatifs, qu'ils soient rémunérés ou non. Ces mesures devraient s'appliquer non seulement lorsque ces consultations sont réalisées pour des entreprises individuelles, mais aussi pour des associations de l'industrie et des groupes de réflexion majoritairement financés par l'industrie agroalimentaire.

L'EFSA, qui recrute actuellement de nouveaux experts pour ses groupes scientifiques de 2012 à 2015, ne devrait pas se contenter de publier un "appel à manifestations d'intérêt", elle devrait aussi mettre en place une commission qui prendrait l'initiative d'identifier et de recruter des experts indépendants pour ses comités et ses groupes scientifiques.

Enfin, l'EFSA et ses experts devraient remédier au défaut le plus fondamental de leur mode de fonctionnement : ils ne devraient pas s'appuyer sur des études de l'industrie (non publiées) pour juger de l'innocuité des produits qu'ils ont à examiner. Plutôt que de laisser l'industrie payer ses propres études (commandées à ses propres laboratoires ou à des laboratoires externes), l'argent de l'industrie devrait être collecté par une institution publique contrôlée et indépendante. Cette dernière commanderait des études indépendantes à des laboratoires indépendants appartenant aux Etats membres et financés par des fonds publics.

Annexe 1 - Les membres du groupe ANS de l'EFSA et leurs conflits d'intérêts

Le président du groupe, J.C. Larsen, a omis de déclarer des consultances pour ILSI



Le président du groupe ANS, John Christian Larsen, a été membre du conseil scientifique d'ILSI Europe, le groupe de réflexion controversé et financé par l'industrie, de 2002 à 2008. Il a dispensé des conseils pour son programme de travail scientifique, selon sa déclaration d'intérêts signée ⁵⁸.

J.C. Larsen a quitté ILSI en août 2008, après avoir été élu président du groupe ANS afin de se conformer aux règles de l'EFSA ⁵⁹. Le règlement stipule que : " Une fois élu, et pour la durée du mandat, le Président doit s'efforcer de ne pas s'engager dans des activités qui pourraient donner lieu à un quelconque conflit d'intérêts. Tout changement d'intérêt devra immédiatement être déclaré à l'EFSA." ⁶⁰

Toutefois, J.C. Larsen a gardé des liens étroits avec l'ILSI et a omis de les signaler dans toutes ses déclarations annuelles d'intérêts ultérieures. En octobre 2008, il a présidé un atelier de l'ILSI de 3 jours en Grèce sur l'approche dite de "la marge d'exposition", appliquée dans les cas où des substances caractérisées comme génotoxiques et cancérogènes sont présentes dans les aliments. J.C. Larsen est également le relecteur scientifique du rapport publié plusieurs mois après l'atelier ⁶¹.

En février 2009, le scientifique danois a participé à un autre atelier de l'ILSI, qui s'est tenu à Bruxelles, sur la toxicité des esters "d'acides gras" présents dans les aliments. Il était le "rapporteur" de la réunion et a par la suite rédigé un rapport de 20 pages publié par ILSI en octobre 2009 ⁶².

Larsen a clairement omis de divulguer ces activités de consultant pour ILSI dans sa déclaration annuelle d'intérêts, une omission considérée comme un "abus de confiance de prime abord" envers l'EFSA, qui pourrait conduire à sa radiation, selon le règlement de l'agence ⁶³.

Lorsque le l'Observatoire de l'Europe Industrielle (CEO) a contacté John Christian Larsen pour obtenir un commentaire de sa part, il a répondu ceci : "L'objet des deux réunions auxquelles j'ai participé ne relève pas de la compétence du groupe ANS de l'EFSA sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments. C'est pourquoi je n'ai pas vu la nécessité de déclarer un intérêt. Par ailleurs, la réunion sur le 3-MCPD a également été organisée par la Commission Européenne et par l'EFSA. Quant à la réunion sur la "marge d'exposition (MoE - Margin of Exposure)", elle correspondait au suivi d'une séance précédente sur la MoE, co-organisée par l'EFSA, l'OMS et l'ILSI en 2005. Je ne considère pas la participation à des réunions scientifiques et la préparation de rapports scientifiques comme des 'liens forts'." ⁶⁴

Premièrement, les intérêts à déclarer n'ont pas besoin d'être strictement liés aux attributions du groupe ANS. Le règlement intérieur de l'EFSA stipule que le but de la déclaration annuelle d'intérêts est d'aborder de manière concise "tous les intérêts possibles qui pourraient être considérés comme pertinents pour évaluer l'indépendance, y compris les intérêts qui sont inhérents à l'expérience professionnelle de la personne" ⁶⁵. Tout travail collaboratif avec un organisme financé par l'industrie agroalimentaire comme ILSI entre clairement dans cette catégorie.

De plus, l'EFSA a récemment donné des instructions pour que toutes les collaborations avec ILSI soient déclarées, selon le rapporteur du groupe ANS, Gerrit Speijers ⁶⁶. Conformément à ces instructions et aux règlement intérieur de l'EFSA, d'autres membres du groupe ANS ont déclaré des intérêts avec l'ILSI, même si ils ont mentionné que leur participation "n'interfère pas avec le travail de l'EFSA" ⁶⁷ (Speijers), et qu'ils ne traitent "que des questions scientifiques génériques" ⁶⁸ (Gilbert) ou qu'ils "ne discutent pas de questions relatives aux additifs ou aux sources de nutriments qui pourraient relever de la compétence du groupe ANS" ⁶⁹ (Rietjens).

Mais les règles sont plus strictes pour les présidents des groupes, à savoir qu'ils ne doivent pas s'engager dans des activités pouvant donner lieu à "un quelconque conflit d'intérêts potentiel", et tout changement d'intérêt doit "immédiatement être déclaré à l'EFSA" ⁷⁰.

Il convient également de souligner que "l'approche de la marge d'exposition" (MoE) est un outil scientifique utilisé précisément dans deux avis scientifiques récents du groupe ANS et co-signés par Larsen lui-même ⁷¹. Il n'est donc pas surprenant que son collègue Jean-Charles Leblanc ait déclaré avoir participé au groupe de travail de l'ILSI sur la marge d'exposition (MoE) ⁷².

Pour terminer, il est inutile de prétendre que la réunion sur la MoE d'octobre 2008 était un "suivi d'une précédente réunion" organisée par l'ILSI, l'EFSA et l'OMS. Le fait est que cet atelier de 3 jours en Grèce était exclusivement organisé et financé par l'ILSI, et aurait donc dû être déclaré.

Le laboratoire de la vice-présidente, Ivonne Rietjens, est financé par Nestlé et les fabricants de substances aromatiques



Ivonne Rietjens est professeur de toxicologie à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas. Elle reçoit des financements du géant de l'agroalimentaire Suisse Nestlé depuis 2005 pour effectuer des recherches sur les arômes et les flavonoïdes (additifs alimentaires) ⁷³. On utilise les flavonoïdes, entre autres, pour neutraliser l'estragole, un arôme largement utilisé dans les produits alimentaires, mais aussi les parfums, les savons et les détergents. Son " potentiel génotoxique et cancérigène a été démontré", selon le Comité Scientifique de l'Alimentation Humaine de la Commission européenne ⁷⁴. Ivonne Rietjens a co-écrit plusieurs articles scientifiques avec des employés de Nestlé sur ce

sujet ⁷⁵.

Ivonne Rietjens a déclaré que les arômes "ne relèvent pas de la compétence du groupe ANS" et que "dans le cas où les flavonoïdes respectivement étudiés seraient inscrits au programme du groupe scientifique, je déclarerais un intérêt". Mais les intérêts de Nestlé ne se limitent pas à une seule substance. Nestlé a un fort intérêt et un devoir envers ses actionnaires de promouvoir un climat favorable à l'industrie au sein des organismes de réglementation et de conseils. Le fait de financer le laboratoire d'Ivonne Rietjens est un moyen de remplir ce rôle.

En 2010, Ivonne Rietjens a été consultante pour le fournisseur d'ingrédients Unimills concernant l'apport journalier de 3-MCPD, une substance cancérigène présumée présente dans certaines sauces de soja ⁷⁶. D'après Ivonne Rietjens, ce sujet "ne relève pas de la compétence du groupe ANS" ⁷⁷. Mais Unimills est un important producteur de matières premières pour l'industrie agroalimentaire et plusieurs de ces matières premières ⁷⁸ ainsi que certains des ingrédients qu'elles contiennent ⁷⁹ relèvent directement de la compétence du groupe ANS ⁸⁰.

Ivonne Rietjens a également été membre du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences de la Santé et de l'Environnement (Health and Environmental Sciences Institute), une branche de l'ILSI, jusqu'en décembre 2010 ⁸¹. Cet organisme a été créé par l'ILSI, le groupe de réflexion controversé et financé par l'industrie, dans le but de définir et repenser les procédures d'évaluation des risques pour les aliments, les pesticides et les substances chimiques ⁸².

Depuis 2010, son laboratoire est financé par le lobby mondial des fabricants d'arômes, l'Organisation Internationale de l'Industrie des substances Aromatiques (IOFI) ⁸³. Cette fédération s'efforce d'obtenir "une harmonisation mondiale de la législation sur les produits aromatiques" qui repose sur deux piliers : l'avis du Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA), principalement fondé sur des études non publiées et financées par l'industrie, et les dérogations liées au statut G.R.A.S ("généralement reconnu comme sûr") ⁸⁴. Ce statut est un concept développé aux Etats-Unis qui exempte certaines substances de devoir

répondre aux critères de tolérance de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FDCA) ⁸⁵.

Depuis 2006, Ivonne Rietjens est membre d'un groupe d'experts mis en place par l'Association américaine des Fabricants d'Arômes et d'Extraits (FEMA) et impulsée par Coca-Cola et PepsiCo ⁸⁶. Ces experts déterminent si un additif alimentaire est "généralement reconnu comme sûr". Dans 95% des cas, leur verdict est accepté par la Food and Drug Administration américaine (FDA) ⁸⁷.

En 2007, Ivonne Rietjens a aussi été consultante auprès de Nanotox, une société qui aide les entreprises à commercialiser des produits contenant les controversées nanoparticules. Cette même année, son laboratoire a également reçu des financements de la part du fournisseur de l'industrie de la confiserie Polak Spices.

Gerrit Speijers est consultant auprès de PepsiCo, Danone et ILSI

Gerrit Speijers, le rapporteur du groupe ANS, a d'abord travaillé à l'Institut néerlandais de la Santé Publique et de la Protection de l'Environnement (RIVM). Depuis 2005, il exerce comme consultant privé en toxicologie avec son entreprise unipersonnelle GETS. Selon sa déclaration d'intérêts, ses missions de consultant peuvent parfois interférer avec ses activités à l'EFSA, mais il les déclare dans une "déclaration d'intérêts spécifique" qui est renseignée pour chaque programme ou mandat, conformément aux règles de l'EFSA ⁸⁸.

En septembre 2010, il est devenu membre d'un organisme consultatif pour PepsiCo International. Dans sa déclaration d'intérêts, il dit que s'il devait participer à des évaluations d'arômes ou d'additifs chez PepsiCo, il quitterait la réunion pour ne pas interférer avec son activité au sein de l'EFSA ⁸⁹.

Depuis 2007, Gerrit Speijers est aussi consultant auprès de Numico, la filiale de Danone spécialisée dans les aliments pour bébés et la nutrition clinique. "En général il n'y a pas de chevauchement avec mes activités à l'EFSA" a-t-il écrit dans sa déclaration d'intérêts de l'EFSA. G. Speijers a coordonné une étude sponsorisée par Danone. Cette dernière, publiée en 2010 ⁹⁰, porte sur l'évaluation de la sécurité de certains glucides.

D'après sa déclaration d'intérêts, il a rejoint en juillet 2010 le groupe de travail du pôle de réflexion financé par l'industrie agroalimentaire : ILSI Europe. Les sujets traités portaient notamment sur les composés issus de la transformation et les toxines naturelles ⁹¹, ce qui "n'interfère pas avec le travail de l'EFSA" écrit-il.

En octobre, il a co-écrit un rapport de 50 pages pour ce groupe de travail de l'ILSI ⁹².

Le CEO a découvert que les liens de G. Speijers avec l'ILSI sont en fait beaucoup plus anciens et qu'il a omis de les déclarer à l'EFSA. En 2002, il a été réviseur scientifique d'une monographie de l'ILSI sur les aliments génétiquement modifiés ⁹³. Entre 2005 et 2006, il a été membre du comité technique à l'Evaluation de la Sécurité des Substances Chimiques Agricoles (ACSA) de l'Institut des Sciences de la Santé et de l'Environnement (HESI), une branche de l'ILSI. En 2006, il a co-écrit un article avec d'autres membres de ce comité, y compris avec des employés de DuPont, Syngenta, Dow et Bayer, pour proposer une nouvelle approche d'évaluation de l'innocuité des produits chimiques destinés à la protection des cultures ⁹⁴.

Cette collaboration de 2005-2006 avec l'ILSI aurait dû être déclarée, puisque, conformément aux dispositions réglementaires de l'EFSA, les activités "qui se sont achevées dans les cinq années précédant le remplissage de la déclaration d'intérêts" doivent être déclarées ⁹⁵.

Lorsque le CEO l'a contacté pour connaître ses commentaires, le Dr Speijers a souligné que les groupes d'experts de l'ILSI sont généralement composés paritairement de représentants de l'industrie, des universités et des gouvernements, et que toutes les publications de l'ILSI sont disponibles dans le domaine public ⁹⁶. "Ces publications sont présentées à des autorités nationales et internationales telles que le JECFA et l'EFSA où elles peuvent être discutées et écartées si nécessaire" a-t-il ajouté.

Gerrit Speijers a écrit au CEO : "L'ILSI stipule dans ses statuts ne pas être une organisation de lobbying. Je n'ai donc pas considéré que ma participation constitue un conflit d'intérêt. A vrai dire, c'est toujours mon opinion mais une instruction de l'EFSA a récemment précisé que ces contributions devaient être incluses dans nos déclarations d'intérêts".

Le Dr Speijers confirme ainsi qu'il aurait dû déclarer sa collaboration de 2005-2006 avec l'ILSI puisque qu'elle entre dans la période de 5 ans prise en compte par l'EFSA.

Jürgen König, dont le laboratoire travaille pour le groupe de pression de l'industrie agroalimentaire autrichien, est consultant de Danone et collaborateur de l'ILSI



Jürgen König est professeur de nutriginomique à l'Université de Vienne ⁹⁷. Depuis 2007, il est aussi consultant pour le géant de l'agroalimentaire français Danone et le fabricant de produits laitiers autrichien Nöm ⁹⁸. Son laboratoire a reçu des financements de la part de l'Association des Industries Alimentaires autrichiennes (FIAA), un groupe de pression représentant quelque 400 entreprises ⁹⁹, de janvier 2007 à décembre 2010. Dans sa déclaration annuelle d'intérêts de 2010, Jürgen König a décrit ce puissant groupe de pression industriel comme une organisation "publique".

J. König est également associé au groupe de réflexion controversé de l'industrie agroalimentaire : l'Institut International des Sciences de la vie (ILSI Europe). En tant que "collaborateur" du "comité sur les aliments fonctionnels" d'ILSI Europe ¹⁰⁰, il est en train d'organiser un symposium international sur "Les Bénéfices pour la Santé des aliments" avec des employés de Nestlé, Danone, coca-cola, Red Bull et Tate & Lyle ¹⁰¹.

J. König a omis de déclarer cette collaboration avec l'ILSI dans sa déclaration annuelle d'intérêts de 2011, signée le 31 mai 2011. Selon le règlement de l'EFSA, le fait de ne pas déposer une déclaration annuelle d'intérêts "en temps utiles et renseignée complètement" est considéré comme "un abus de confiance de prime abord envers l'EFSA" ¹⁰².

Paul Tobback est consultant pour le lobby de l'industrie agroalimentaire belge



Professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain en Belgique, Paul Tobback est un membre très influent du groupe ANS depuis sa création en 2003. De 1997 à 2003, il a été membre du *Comité Scientifique de l'Alimentation (SCF)* de la Commission Européenne, précurseur du groupe sur les *Additifs Alimentaires, les Arômes et les Matériaux en Contact avec les Aliments* (groupe AFC) de l'EFSA, renommé groupe ANS en 2008 ¹⁰³.

Depuis 2001, Paul Tobback est aussi membre du comité scientifique de la FEVIA, le groupe de pression de l'industrie agroalimentaire belge ¹⁰⁴. On en sait peu sur les activités de ce comité ¹⁰⁵.

De 2003 à 2009, Paul Tobback a été membre du Comité Scientifique appartenant au groupe de supermarchés Carrefour. Ce dernier vend des centaines de produits alimentaires contenant des additifs sous le nom de sa marque de distributeur.

De 1997 à 2009, il a été consultant pour les *Services Consultatifs Européens (EAS- European Advisory Services)*, un cabinet de lobbying et de conseil qui offre des "conseils stratégiques sur les produits nutritionnels" aux entreprises de l'agroalimentaire ¹⁰⁶. Son activité principale consiste à "accompagner et soutenir les entreprises par nos conseils juridiques et stratégiques, pour l'autorisation et la mise sur le marché de leurs produits en Europe". L'EAS est aussi "étroitement associé au contrôle de l'EFSA", particulièrement en ce qui concerne les allégations de santé ¹⁰⁷.

Paul Tobback n'a pas déclaré, ou on ne l'a pas invité à déclarer, quelles entreprises il a représenté pendant ces 12 années.

Iona Pratt : Collaborations avec l'ILSI non divulguées et paiements directs de l'industrie



Le Dr Iona Pratt, toxicologue, est de nationalité irlandaise. Elle a travaillé durant quatre ans pour l'Autorité Irlandaise de Sécurité des Aliments (FSAI- Food Safety Authority of Ireland) et elle travaille encore aujourd'hui comme "consultante" de la FSAI parce que la législation irlandaise interdit qu'elle travaille en qualité de membre du personnel après l'âge de la retraite.

L'Observatoire de l'Europe Industrielle (CEO) a constaté que le Dr Pratt a omis de déclarer au moins deux collaborations actives avec l'Institut International des Sciences de la vie (ILSI Europe) dans sa déclaration annuelle d'intérêts.

En octobre 2008, elle a présidé un groupe de travail au cours d'un atelier de trois jours organisé par ILSI Europe à Rhodes en Grèce. Le thème portait sur "l'approche de la marge d'exposition" pour les substances à la fois génotoxiques et cancérogènes présentes dans les aliments ¹⁰⁸. Elle n'a donc pas assisté à cet atelier de l'ILSI en tant que simple auditrice, elle y a eu un rôle actif.

En 2009, Iona Pratt a passé en revue des études de cas pour un article scientifique commandé par ILSI Europe pour " le suivi des recommandations" relatives à cet atelier ¹⁰⁹.

Selon le règlement intérieur de l'EFSA, la non-divulgaration "d'une activité de conseil ou de services dans un domaine particulier relevant de la compétence de l'EFSA", même s'il n'y a pas de rémunération, est considérée comme "un abus de confiance de prime abord" envers l'agence et pourrait conduire à son licenciement.

Pourtant, Iona Pratt nie tout acte fautif : "J'ai participé à l'atelier de Rhodes sur invitation, en tant que membre de l'Agence Irlandaise de Sécurité des Aliments FSAI", a-t-elle écrit dans un courriel au CEO, sans justifier son rôle actif de présidente d'un groupe de travail.

ken into account in finalising this report. The authors would like to thank **Iona Pratt** and John O'Brien for reviewing the case studies that accompany this paper.

This work was commissioned by the Risk Assessment of Genotoxic Carcinogens Task Force of the European branch of the **International life Sciences Institute (ILSI Europe)**. Industry members of this task force are Coca-Cola Europe, Firmenich, Givaudan, Danone, Mars, Nestlé, L'Oréal and Unilever. For further information about

Source: "Application of the Margin of Exposure (MOE) approach to substances in food that are genotoxic and carcinogenic", Diane Benford et al., Food and Chemical Toxicology 48 (2010) S2-S24.

En ce qui concerne les études qu'elle a examinées dans le cadre d'une commande d'article de l'ILSI, elle se justifie en disant que c'était "un geste pour aider la publication scientifique en cours de réalisation".

Pourtant, ces collaborations correspondent à des services qui entrent dans un domaine relevant de la compétence de l'EFSA et qui auraient dû être déclarés, conformément au règlement intérieur de l'EFSA.

Par ailleurs, son travail de consultante pour la FSAI est également sujet à discussion. Selon sa déclaration d'intérêts, elle est parfois payée directement par des sociétés pour évaluer leurs produits, à la demande de la FSAI ¹¹⁰.

I also advise on toxicological aspects of novel food dossiers submitted to FSAI. For some dossiers on novel foods the consultancy evaluation fees are paid directly by the applicant companies rather than FSAI.

Source: Annual declaration of interests, Iona Pratt, EFSA, 11 February 2011.

Contactée pour clarifier sa position, Iona Pratt nie que cette situation pourrait conduire à des conflits d'intérêts : "Aucun contrat de consultance ne me lie personnellement aux sociétés qui soumettent de nouveaux dossiers sur les aliments à la FSAI. J'ai une activité de consultante auprès de la FSAI, en tant qu'expert des aspects toxicologiques relatifs aux nouveaux dossiers sur les aliments. Je prépare un rapport pour la FSAI qui, en tant qu'autorité nationale compétente, a la responsabilité de ce travail. Je n'ai pas de contact direct avec les entreprises concernées, a-t-elle écrit au CEO.

L'EFSA n'a pas demandé à Iona Pratt de révéler les noms des sociétés qui la payent directement. Et elle ne les a pas mentionnées dans sa déclaration d'intérêts "parce que ces sociétés ne sont pas mes clients", a-t-elle écrit. "Au cours des deux dernières années, la FSAI a reçu des nouveaux dossiers sur les aliments de la part de Giuliani SpA (Italie), Wacker Chemie GmbH (Allemagne), et Biothera, Inc. (USA). Les paiements correspondent à ma rémunération pour le travail que j'ai réalisé pour le compte de la FSAI, mais en aucune façon pour le compte de la société elle-même", a-t-elle ajouté.

Dans ces cas précis où l'industrie contourne la FSAI et la paye directement, il y a un lien financier direct avec les entreprises agroalimentaires et cela peut poser problème. Le Dr Pratt n'est pas indépendante de l'industrie alors qu'elle travaille pour une institution publique. Ces liens financiers directs pourraient générer des conflits d'intérêts si, par exemple, les entreprises lui octroyaient des paiements supplémentaires. Ce scénario serait toutefois bien plus improbable.

Le Dr Pratt est également consultante pour un cabinet juridique basé à Bruxelles : *Milieu environmental Law and Policy*. Selon ses dires, elle s'occupe de contrats dont les clients sont le Parlement européen ou la Commission européenne ¹¹¹. Le cabinet juridique n'est pas inscrit au registre des représentants d'intérêts de la Commission européenne

John Gilbert : clients non divulgués



John Gilbert est actuellement administrateur de la société *FoodLife International Ltd*. Cette dernière fournit des services aux "fabricants d'instruments de tests ainsi qu'aux laboratoires sous contrat qui entreprennent des travaux d'analyse dans le domaine de la sécurité alimentaire" ¹¹². Y a-t-il des laboratoires qui dépendent de l'industrie agroalimentaire parmi ces clients, créant ainsi un conflit d'intérêts ? John Gilbert n'a pas révélé leur nom. J. Gilbert a aussi présidé un groupe de travail mis en place par ILSI Europe entre 1995 et 2009.

Jean-Charles Leblanc, ancien consultant de l'ILSI



Jean-Charles Leblanc travaille pour l'Agence française de Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSES). Entre 2006 et 2009, il a été membre d'un groupe de travail de l'ILSI ¹¹³ qui a développé le concept de la "marge d'exposition" (MoE) pour l'évaluation des risques posés par des substances ayant des propriétés génotoxiques et cancérogènes ¹¹⁴. Ce concept a été approuvé par l'EFSA et le groupe ANS lors de récents avis scientifiques.

Dominique Parent-Massin est consultante auprès de Coca-Cola et du géant de l'aspartame Ajinomoto



Dominique Parent-Massin est professeure de toxicologie à l'Université de Bretagne Occidentale en France. Elle a travaillé pour Coca-Cola en 2009 et pour Ajinomoto, le plus grand fabricant d'aspartame au monde, de 2005 à 2008 ¹¹⁵. En mars 2011, elle a déclaré "des liens financiers avec Ajinomoto" qui ont été considérés comme un conflit d'intérêts par l'EFSA ¹¹⁶. Depuis 2009, D. Parent-Massin est évincée du groupe ANS quand l'aspartame et autres édulcorants sont au programme ¹¹⁷.

Depuis 2009, Dominique Parent-Massin est consultante dans le domaine alimentaire auprès du cabinet-conseil Orchidée. A ce titre, elle donne des conférences, écrit des articles et conseille sur les substances aromatiques, les nouveaux aliments, les enzymes et les compléments alimentaires. Dans sa déclaration d'intérêts, elle ne divulgue pas qui sont les clients d'Orchidée, ce qui pourrait cacher des conflits d'intérêts.

En 2003, son laboratoire a reçu des financements de Panzani et Lustucru via l'Union des fabricants industriels de pâtes en France (SIFPAF).

Sandro Grilli, consultant pour un utilisateur d'additifs alimentaires : la chaîne de supermarchés Coop



Sandro Grilli est professeur d'oncologie à la "*University Medical School*" de Bologne. D'après sa déclaration d'intérêts, il est consultant de la chaîne de supermarchés italienne Coop depuis 2004 ¹¹⁸. Il a rendu des avis en toxicologie sur plusieurs composés et produits, y compris des additifs alimentaires. Sous le nom de sa marque de distributeur, Coop vend des dizaines de produits alimentaires qui utilisent des additifs.

Fernando Aguilar : "un membre de sa famille proche" travaille chez Nestlé



Fernando Aguilar est coordinateur scientifique à l'Agence française de Sécurité des Aliments (ANSES) depuis 2003. Un membre de sa famille proche est coordinateur qualité chez Nestlé ¹¹⁹. Il se peut que cette situation crée des conflits d'intérêts étant donné l'utilisation que Nestlé fait des additifs alimentaires.

Annexe 2 : Nouvelle politique de l'Agence Européenne des Médicaments (AEM) sur le traitement des conflits d'intérêts

		CHMP Chair	CHMP Member	Rapp	WP Chair	WP	SAG	EW	
Direct	Employee	Current	N	N	N	N	N	N	
		0 to 2	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y (disc. only 7)	Y
		>2 to 5	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
	Consultant	Current	N	N	N	N	N	Y (disc. only 7)	Y
		0 to 2	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y (disc. only 7)	Y
		>2 to 5	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
	Advisor	Current	N	N	N	N	N	Y (disc. only 7)	Y
		0 to 2	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y (disc. only 7)	Y
		>2 to 5	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
	Financial	Current	N	N	N	N	N	N	Y
		0 to 2	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y (disc. only 7)	Y
		>2 to 5	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
Patent	Current	N	N	N	N	N	N	Y	
	0 to 2	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	
	>2 to 5	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	
Indirect	PI	Current	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y (disc. only 7)	Y
		0 to 2	N	Y (exclude 6)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (exclude 6)	Y	Y
		>2 to 5	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
	Grant	Current	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
		0 to 2	N	Y (disc. only 7)	Y (exclude 8)	Y (exclude 9)	Y (disc. only 7)	Y	Y
		>2 to 5	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y

6 No involvement with respect to procedures involving the medicinal product or a competitor product, i.e. no part in discussions, final deliberations and voting as regards these medicinal products.

7 Involvement in discussions only with respect to procedures involving the medicinal product or a competitor product, i.e. no part in discussions, final deliberations and voting as regards these medicinal products. Individual can not act as (Co)-Rapporteur in relation to the medicinal product or a competitor product.

8 Chair to be replaced for the discussions, final deliberations and voting as appropriate in relation to the medicinal product or a competitor product.

9 Chair to be replaced for the discussions, final deliberations and voting as appropriate in relation to any medicinal product from the pharmaceutical company giving a grant or other funding to the institution

15 EMA Policy on the Handling of CoIs of Scientific Committee Members and Experts

Source: European Medicines Agency policy on the handling of conflicts of interest of Scientific Committee members and experts, European Medicines Agency, 13 October 2010.

http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097905.pdf

Annexe 3 : Politique de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) sur le traitement des conflits d'intérêts

**ANNEX 1
REFERENCE TABLE**

(high quality of scientific expertise is by nature based on prior experience and that therefore having an interest does not necessarily mean having a conflict of interest)

Nature of Activities and subject matter		Interest Level based on <u>Annual Declaration of Interest</u> ⁸		Indicative conflict of Interest Level based on the <u>Specific agenda or mandate</u>		
		Current activity	Previous activity	current	past	none
I	Ownership of other investments, including shares	Y/N	X	C	X	A
II	Member of a Managing Body or equivalent structure	Y/N	Y/N	C	B	A
III	Member of a Scientific Advisory Body	Y/N	Y/N	B	A	A
IV	Employment	Y/N	Y/N	C	B	A
V	Consultancy/Advice	Y/N	Y/N	C	B	A
VI	Research funding	Y/N	Y/N	B	A	A
VII	Intellectual property rights	Y/N	Y/N	B	A	A
VIII	Other membership or affiliation	Y/N	Y/N			
IX	Other	Y/N	Y/N			
	Interests of close family members should be listed as appropriate under category I to IX	X	X	X	X	X

⁸ Y (Yes), N (No)

Source: Implementing act to the policy on declaration of interests - Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009.
<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>

Notes and references

- ¹ Regulatory agencies and bodies, EUROPA, the official website of the European Union, accessed 6 June 2011. http://europa.eu/agencies/regulatory_agencies_bodies/index_en.htm
- ² EFSA policy on declarations of interests, EFSA, Patrick G. Wall, 5 October 2007. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doipolicy.pdf>
- ³ Food Additives, Food Allergies, Dr. Adrian Morris, Surrey Allergy Clinic website, accessed 6 June 2011. <http://www.allergy-clinic.co.uk/food-allergy/food-additives/>
- ⁴ See for instance: Soffritti M. et al., Aspartame administered in feed, beginning prenatally through life span, induces cancers of the liver and lung in male Swiss mice, *Am. J. Ind. Med.* 2010, 53, 1197-1206. http://www.mpwhi.com/soffritti_2010_20896_fta.pdf
- ⁵ Panels and units, EFSA website, accessed 27 April 2011. <http://www.efsa.europa.eu/en/panels.htm>
- ⁶ Serial conflicts of interests on EFSA's management board, Corporate Europe Observatory, 23 February 2011. http://www.corporateeurope.org/system/files/files/article/EFSA_board_conflict.pdf
- ⁷ "Dalli presses for better governance at EFSA", EU Food Policy, Issue 56, 15 April 11. <http://www.eufoodpolicy.com/cgi-bin/search.pl?search=Dalli+presses+for> (subscription required)
- ⁸ Conflict of interest, Merriam-Webster online dictionary, accessed 16 May 2011. <http://www.merriam-webster.com/dictionary/conflict%20of%20interest>
- ⁹ Conflict of interest, Glossary of statistical terms, OECD, 23 July 2007. <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=7206>
- ¹⁰ Extended Definition: Conflict of Interest, Webster's Online Dictionary, accessed 24 May 2011. http://www.websters-online-dictionary.org/definitions/Conflict_of_Interest
- ¹¹ "European Court of Auditors to investigate EU agencies", European Voice, 5 May 2011. <http://www.europeanvoice.com/article/imported/european-court-of-auditors-to-investigate-eu-agencies/70975.aspx>
- ¹² See for instance: "Prescrire maintains all 5 complaints filed with the European Ombudsman, following the response by the European Medicines Agency (EMA)", Prescrire, 6 April 2011. <http://english.prescrire.org/en/81/168/46876/0/2011/ArchiveNewsDetails.aspx?page=1> ; "Patient Groups Need a Strong Dose of Transparency - how a lax conflicts of interest policy allows patient groups to hide pharma-industry funding", Corporate Europe Observatory, 20 April 2010. <http://www.corporateeurope.org/lobbycracy/content/2010/04/patient-groups-need-dose-transparency>
- ¹³ European Medicines Agency policy on the handling of conflicts of interests of Scientific Committee members and experts, European Medicines Agency, 13 October 2010. http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097905.pdf
- ¹⁴ Overview of the Allowable Interests for the EMA Scientific Activities, European Medicines Agency, 13 October 2010. http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097906.pdf
- ¹⁵ The new rules have been published but implementation of the policy "is subject to a number of practical arrangements which are expected to be in place by the second quarter of 2011", according to the EMA. http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2010/10/news_detail_001131.jsp
- ¹⁶ Minutes of the 22nd plenary meeting of the scientific panel on food additives and nutrient sources added to food (ANS) held in Brussels on 1-2 March 2011, EFSA/ANS/P_M22/MIN-5708742, European Food Safety Authority, Parma, 12 April 2011. <http://www.efsa.europa.eu/en/events/event/ans110301-m.pdf>
- ¹⁷ Larsen (chair), Rietjens (vice-chair), Speijers (rapporteur), König, Pratt, Gilbert, and Leblanc (members), and van Loveren (hearing expert).
- ¹⁸ About ILSI, ILSI website, accessed 25 May 2011. <http://www.ilsi.org/Pages/AboutILSI.aspx>
- ¹⁹ For an overview of ILSI criticism, see "What's ILSI and what's wrong with it?", Appendix 1 of "Serial conflicts of interest on EFSA's management board", Corporate Europe Observatory, 23 February 2011. <http://www.corporateeurope.org/content/2011/02/efsa-conflicts-interest-board>
- ²⁰ The Tobacco Industry and Scientific Groups - ILSI: A Case Study, The Tobacco Free Initiative, World Health Organisation, February 2001. <http://www.who.int/tobacco/media/en/ILSI.pdf> ; [nine years after this WHO publication ILSI](http://www.who.int/tobacco/media/en/ILSI.pdf) issued a response to these accusations: "ILSI, Tobacco, and the World Health Organization", ILSI, Washington, December 2010. <http://www.ilsi.org/Documents/WHO%20case%20study%20response.pdf>
- ²¹ "WHO to Rely Less on U.S. Research", Associated Press, 27 January 2006. <http://www.trwnews.net/Documents/News/2006/ap012706.htm>
- ²² Testimony of Jennifer Sass, Ph.D., senior scientist, Natural Resources Defense Council, before the U.S House Of Representatives Committee on Science and Technology, 14 March 2007. http://democrats.science.house.gov/Media/File/Commdocs/hearings/2007/energy/14mar/sass_testimony.pdf
- ²³ "European Food Safety Authority: A playing field for the biotech industry", TestBiotech, 1 December 2010. http://www.testbiotech.de/sites/default/files/EFSA_Playing_Field_of_ILSI.pdf
- ²⁴ EU food safety chief forced to quit GM lobby role, *The Ecologist*, 26 October 2010. http://www.theecologist.org/News/news_round_up/654446/eu_food_safety_chief_forced_to_quit_gm_lobby_role.html
- ²⁵ Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009, page 3. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguideance.pdf> ;

EFSA policy on declarations of interests, EFSA, Patrick G. Wall, 5 October 2007.

<http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doipolicy.pdf> ; Implementing act to the policy on declaration of interests - Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>

²⁶ Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguide.pdf>

²⁷ European Medicines Agency policy on the handling of conflicts of interests of Scientific Committee members and experts, European Medicines Agency, 13 October 2010.

http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097905.pdf

²⁸ “Prohibiting or ‘managing’ conflict of interest? A review of policies and procedures in three European drug regulation agencies [European Medicines Agency, Irish Medicines Board, the UK Medicines and Healthcare products Regulatory Agency]”, J. Lexchin and O O’Donovan, *Social Science & Medicine* 70 (2010): 643-647.

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/m/pubmed/19782458/>

²⁹ “‘We are looking for people who have interests’, says EFSA head”, *EU Food Policy*, 15 April 2011 (subscription required).

³⁰ “EFSA seeks new experts to join Scientific Committee and Panels”, press release, EFSA, 31 March 2011.

<http://www.efsa.europa.eu/en/press/news/corporate110331.htm>

³¹ “A proactive approach is [...] applied with respect to the search for alternative experts in the field, making the best use of the established relationships with academia and learned societies.” See: European Medicines Agency policy on the handling of conflicts of interests of Scientific Committee members and experts, European Medicines Agency, 13 October 2010, page 6. http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097905.pdf

³² Tobacco industry manipulation of research, Lisa A. Bero, *Public Health Reports*, 120(2): 200-208, March-April 2005.

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1497700/>

³³ “Pharmaceutical industry sponsorship and research outcome and quality: systematic review”, J. Lexchin et al., *British Medical Journal* 326:1167, 2003. <http://www.bmj.com/content/326/7400/1167.full.pdf>

³⁴ “Source of funding and results of studies of health effects of mobile phone use: Systematic review of experimental studies”, A. Huss et al., *Environmental Health Perspectives* 115: 1-4, 2007.

http://ehp03.niehs.nih.gov/article_fetchArticle.action?articleURI=info%3Adoi%2F10.1289%2Fehp.9149

³⁵ “Toxic Deception: How the Chemical Industry Manipulates Science, Bends the Law and Endangers Your Health”, Dan Fagin and Marianne Lavelle, Common Courage Press, 1999.

³⁶ “Analysing the ‘900 papers supporting climate scepticism’: 9 out of top 10 authors linked to ExxonMobil”, *The Carbon Brief*, 15 April 2011. <http://www.carbonbrief.org/blog/2011/04/900-papers-supporting-climate-scepticism-exxon-links>

³⁷ “Les dangers de l’aspartame et le silence des autorités publiques”, OWNI, Marie-Monique Robin, 15 mars 2011.

<http://owni.fr/2011/03/15/les-dangers-de-l%E2%80%99aspartame-et-le-silence-des-autorites-publiques/> ; “EFSA defends controversial sweetener aspartame (again)”, Alliance for Natural Health Europe, 8 June 2009. <http://www.anh-europe.org/news/efsa-defends-controversial-sweetener-aspartame-again>

³⁸ “Commission challenged over caramel colours”, *EU Food Policy*, 6 May 2011 (Abonnement requis).

³⁹ “MEPs to ask EFSA to reconsider opinion on aspartame”, Alliance for Liberals and Democrats for Europe, press release, 26 January 2011. <http://www.alde.eu/press/press-and-release-news/press-release/article/meps-to-ask-efsa-to-reconsider-opinion-on-aspartame-36947/>

⁴⁰ “Aspartame”, EFSA website (accessed 27 April 2011). <http://www.efsa.europa.eu/en/ansttopics/topic/aspartame.htm>

⁴¹ “EU food safety agency to test aspartame”, *EurActiv*, 30 May 2011. <http://www.euractiv.com/en/cap/eu-food-safety-agency-test-aspartame-news-505236>

⁴² “Aspartame: Les études ayant servi à fixer la DJA (Dose Journalière Admissible) sont “introuvables” selon l’Agence Européenne de la Sécurité Alimentaire (EFSA)”, Réseau Environnement Santé, press release, 26 mai 2011. <http://reseau-environnement-sante.fr/2011/05/27/ressources/communiqu%C3%A9-de-presse-26-mai-2011-aspartame-les-etudes-ayant-servi-a-fixer-la-dja-dose-journaliere-admissible-sont-%C2%AB-introuvables-%C2%BB-selon-l%E2%80%99agence-europeenne-de-la-securite/>

⁴³ “Dubious” means “inadequate data on possible toxicity”, “allergenic” means “may cause allergy or intolerance reactions in some people” and “misleading/useless” means “serves only to mask quality defects and its use provides no benefit to the consumer”. Database on food additives, Test-Achats, 2011. <http://www.test-achats.be/dossiers/additifs/FR/search.aspx> (abonnement requis)

⁴⁴ “The following color additives below are not permitted and are ones that you may come upon: Amaranth (C.I. 16185, EEC No. E123, formerly certifiable as FD&C Red No. 2)”, Compliance program guidance manual, Chapter 9 - Food and color additives, Part IV - Analytical, page 3, Food and Drug Administration, 2011. <http://www.fda.gov/downloads/Food/GuidanceComplianceRegulatoryInformation/ComplianceEnforcement/ucm073305.pdf>

⁴⁵ “Banned chemical to come back in children’s food?”, *Green Party of New Zealand*, 24 September 2008.

<http://www.infonews.co.nz/news.cfm?id=28035>

⁴⁶ See for instance: <http://mangersain.medicalistes.org/E127.php> ; <http://mbm.net.au/health/guide.htm>

⁴⁷ “The 11 Most Controversial Food Additives”, *Eat This Not That*, Men’s Health, 20 June 2009.

<http://eatthis.menshealth.com/content/11-most-controversial-food-additives>

- ⁴⁸ Amaranth (123), Food Additive Details, GSFA Online, Updated up to the 33rd Session of the Codex Alimentarius Commission (2010). <http://www.codexalimentarius.net/gsaonline/additives/details.html?id=105&lang=en>
- ⁴⁹ “Colorants artificiels dans les produits de confiserie”, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), 14 April 2009. http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/actualites/breves/2009/brv0409_colorants_confiserie.htm ; See also a 2001 study by DGCCRF with similar results: “Recherche et dosage des colorants dans les confiseries”, Ministère de l’Économie, des Finances et de l’Industrie, DGCCRF, 24 octobre 2001. http://www.minefi.gouv.fr/fonds_documentaire/dgccrf/01_presentation/activites/labos/2000/colorantsconfis.htm
- ⁵⁰ Re-evaluation of Erythrosine (E 127) as a food additive, ANS panel, EFSA, 7 February 2011. <http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1854.htm>
- ⁵¹ Re-evaluation of Amaranth (E 123) as a food additive, ANS panel, EFSA, 26 July 2010. <http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1649.htm>
- ⁵² “EFSA lowers ADI on amaranth, completing its re-evaluation of azo dye food colours”, press release, EFSA, 26 July 2010. <http://www.efsa.europa.eu/en/press/news/ans100726.htm>
- ⁵³ In 2009 there were an estimated 375 million adult voters in the EU. Source: Europe-wide European Elections campaign launched by European Parliament, European Parliament Information Office in Ireland, press release, 18 March 2009. <http://dublin.adagio4.eu/preview/en/news/pr-2009/pr-2009-march/press-release-2009-march-2.html>
- ⁵⁴ Tennant D, 2006. Screening of Colour Intakes from Non-Alcoholic Beverages. Report prepared for the Union of European Beverages Associations (UNESDA), December 2006. Quoted by EFSA, 26 July 2010.
- ⁵⁵ The head of the Unit assisting the panel, in consultation with the chair of the panel.
- ⁵⁶ “European Court of Auditors to investigate EU agencies”, European Voice, 5 May 2011. <http://www.europeanvoice.com/article/imported/european-court-of-auditors-to-investigate-eu-agencies/70975.aspx>
- ⁵⁷ “Dalli presses for better governance at EFSA”, EU Food Policy, Issue 56, 15 April 11. <http://www.eufoodpolicy.com/cgi-bin/search.pl?search=Dalli+presses+for> (Abonnement requis)
- ⁵⁸ Annual declaration of interests. John Christian Larsen, EFSA, 28 October 2010. <https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ⁵⁹ “EFSA creates two new panels to boost its scientific work”, press release, EFSA, 10 July 2008. <http://www.efsa.europa.eu/en/press/news/ans080710.htm>
- ⁶⁰ Implementing act to the policy on declaration of interests - Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>
- ⁶¹ “Application of the Margin of exposure approach to compounds in food which are both genotoxic and carcinogenic”, summary report of a workshop held in October 2008 organised by the ILSI Europe Risk assessment of genotoxic carcinogens in food Task Force, October 2009. <http://www.ilsi.org/Publications/MOE%20WS%20Report.pdf>
- ⁶² “3-MCPD Esters in Food Products”, Summary Report of a Workshop held in February 2009 in Brussels (Belgium), John Christian Larsen, ILSI Europe Report Series, October 2009. <http://www.ilsi.org/europe/publications/final%20version%203%20mcpd%20esters.pdf>
- ⁶³ EFSA policy on declarations of interests, EFSA, Patrick G. Wall, 5 October 2007. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doipolicy.pdf> ; Implementing act to the policy on declaration of interests - Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>
- ⁶⁴ E-mail from John Christian Larsen to CEO, 7 June 2011.
- ⁶⁵ Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguide.pdf>
- ⁶⁶ E-mail from Gerrit Speijers to CEO, 10 June 2011.
- ⁶⁷ Annual declaration of interests, Gerrit Speijers, EFSA, 4 January 2011. <https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ⁶⁸ Annual declaration of interests, John Gilbert, EFSA, 3 December 2010. <https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ⁶⁹ Annual declaration of interests. Ivonne Rietjens, EFSA, 8 December 2010. <https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ⁷⁰ Implementing act to the policy on declaration of interests - Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>
- ⁷¹ “The Panel noted that specifications for chromium (III) picolinate should ensure that levels of chromium(VI) which is a genotoxic carcinogen are as low as possible and at least are such that they result in an adequate margin of exposure.” In Scientific Opinion on the safety of chromium picolinate as a source of chromium added for nutritional purposes to foodstuff for particular nutritional uses and to foods intended for the general population, EFSA Journal 2010;8(12):1883 [49 pp.]. doi:10.2903/j.efsa.2010.1883. <http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1883.htm>
“The Panel derived a lower confidence limit on the benchmark dose (BMDL10) of 440 mg/kg bw/day from the combined incidence of squamous cell carcinomas and papillomas in mice and rats induced by VA in the oral cavity as reported by Umeda et al. in 2004. Taking the total combined exposure to VA at 0.12 µg/kg bw/day for adults and 0.08 µg/kg bw/day for children, this would lead to a Margin of Exposure (MOE) of respectively 3.7 x 10⁶ for adults and 0.6 x 10⁷ for children, and

therefore the Panel concluded that the presence of VA at levels up to 5 mg/kg is unlikely to be of safety concern.” EFSA Journal 2010;8(12):1948 [28 pp.]. doi:10.2903/j.efsa.2010.1948.

⁷² Annual declaration of interests, Jean-Charles Leblanc, EFSA, 30 November 2010.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁷³ Annual declaration of interests. Ivonne Rietjens, EFSA, 8 December 2010.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁷⁴ According to the Scientific Committee on Food from the European Commission’s Health & Consumer Protection Directorate-General, “Estragole has been demonstrated to be genotoxic and carcinogenic. Therefore the existence of a threshold cannot be assumed and the Committee could not establish a safe exposure limit. Consequently, reductions in exposure and restrictions in use levels are indicated.” SCF/CS/FLAV/FLAVOUR/6, Opinion of the Scientific Committee on Food on Estragole (1-Allyl-4-ethoxybenzene), 26 September 2001. http://ec.europa.eu/food/fs/sc/scf/out104_en.pdf See also: “Evidence on the carcinogenicity of estragole”, California Environmental Protection Agency, November 1999.

<http://oehha.ca.gov/prop65/pdf/estragf.pdf>

⁷⁵ See for instance: <http://dmd.aspetjournals.org/content/38/4/617.long> ;

<http://toxsci.oxfordjournals.org/content/113/2/337.long> ; <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2708596/> ;

<http://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0041008X10000761>

⁷⁶ 3-MCPD in soy sauce and related products - Q&As, UK Food Standards Agency, 15 July 2009.

<http://www.food.gov.uk/multimedia/webpage/soyproductsqa/>

⁷⁷ Annual declaration of interests, Ivonne Rietjens, EFSA, 8 December 2010.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁷⁸ For instance emulsifiers. See: Vemor® - Fats for food ingredients, Unimills website (accessed 10 May 2011).

<http://www.unimills.com/vemor.html>

⁷⁹ For instance colorants, and thickeners contained in ‘hardstock’ (used in margarine). See: Delico - Spreadable taste sensations, brochure, Unimills, October 2010. <http://www.unimills.com/media/Brochures/Delico.pdf>

⁸⁰ “Call for scientific data on food additives permitted in the EU and belonging to the functional classes of emulsifiers, stabilisers and gelling agents”, ANS panel, EFSA, 23 November 2009.

<http://www.efsa.europa.eu/en/dataclosed/call/ans091123.pdf>

⁸¹ Annual Report 2010, ILSI Health and Environmental Sciences Institute, March 2011.

<http://www.hesiglobal.org/files/public/Annual%20Reports/2010AnnualReport.pdf>

⁸² “Europe’s pesticide and food safety regulators - Who do they work for?”, Earth Open Source, 7 April 2011.

http://www.powerbase.info/index.php/File:Eu_pesticidefoodsafety.pdf

⁸³ Annual declaration of interests. Ivonne Rietjens, EFSA, 8 December 2010.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁸⁴ “Generally recognized as safe”, Wikipedia, 2011. http://en.wikipedia.org/wiki/Generally_recognized_as_safe

⁸⁵ The biannual newsletter of the International Organization of the Flavor Industry, Issue No. 12, October 2008, page 7.

<http://www.dfo.dk/dokumenter/IOFInsight12.pdf>

⁸⁶ Board of Governors for 2010-11, FEMA. http://www.femaflavor.org/public/about_fema/board.php

⁸⁷ <http://www.nationalaglawcenter.org/assets/crs/RL34247.pdf>

⁸⁸ Annual declaration of interests, Gerrit Speijers, EFSA, 4 January 2011.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁸⁹ Annual declaration of interests, Gerrit Speijers, EFSA, 4 January 2011.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁹⁰ Safety evaluation of pectin-derived acidic oligosaccharides (pAOS): Genotoxicity and sub-chronic studies, Jossie A. Garthof et al., Regulatory Toxicology and Pharmacology, 57(1): 31-42, June 2010.

<http://www.linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0273230009002438>

⁹¹ Process-related Compounds and Natural Toxins Task Force, ILSI Europe website (accessed 10 May 2011).

http://www.ilsi.org/Europe/Pages/TF_ProcessCompounds.aspx

⁹² Evaluation of agronomic practices for mitigation of natural toxins, Gerrit Speijers et al., report commissioned by the ILSI Europe Process-related compounds and natural toxins task force, October 2010.

<http://www.ilsi.org/Europe/Publications/Evaluation%20of%20Agronomic%20Practices.pdf>

⁹³ Genetic Modification Technology and Food - Consumer health and safety, Clare Robinson, ILSI Europe concise monograph series, 2001. http://www.ilsi.org/Europe/Publications/C2002Gen_Mod.pdf

⁹⁴ A Tiered Approach to Life Stages Testing for Agricultural Chemical Safety Assessment, Cooper et al., Critical Reviews in Toxicology, 36:69-98, 2006. <http://www.24d.org/scientific/Cooper2006.pdf>

⁹⁵ Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009, page 4. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguideance.pdf>

⁹⁶ E-mail from Gerrit Speijers to CEO, 10 June 2011.

⁹⁷ <http://www.univie.ac.at/nutrigenomics/whoweare.html>

⁹⁸ Annual declaration of interests. Jürgen König, EFSA, 31 May 2010.

<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>

⁹⁹ <http://www.fooddirectoryaustria.at/index.php?file=partners.htm>

- ¹⁰⁰ Functional Foods Task Force, ILSI Europe website, accessed 5 May 2011.
http://www.ilsi.org/Europe/Pages/TF_FunctionalFoods.aspx
- ¹⁰¹ Functional Foods Symposium 2011, ILSI Europe website, accessed 5 May 2011.
<http://www.ilsi.org/Europe/Pages/FFSympo2011Abouttheorganisator.aspx>
- ¹⁰² Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009, page 6. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguideance.pdf>
- ¹⁰³ <http://www.efsa.europa.eu/en/panels/afc.htm>
- ¹⁰⁴ <http://www.ucm.be/ucm/ewcm.nsf/vLUPageForPrintingAll/976CF8F2683D2912C12576A4004B5008?OpenDocument>
- ¹⁰⁵ The only public information about it is that it contributes to the drafting of annual reports on the “nutrition policy of the Belgian food industry”. See: “La politique nutritionnelle de l’industrie alimentaire belge”, FEVIA, 2010.
<http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@dg4/@consumerproducts/documents/ie2divers/19066562.pdf>; “La politique nutritionnelle de l’industrie alimentaire belge”, FEVIA, 2009.
http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@dg4/@consumerproducts/documents/ie2divers/17952669_fr.pdf
- ¹⁰⁶ <http://www.eas.eu/UserFiles/SERVICES%20FR.pdf>; <http://www.eas.eu/Services.aspx>
- ¹⁰⁷ <http://www.eas.eu/Service.aspx?serviceid=3>
- ¹⁰⁸ “Application of the Margin of exposure approach to compounds in food which are both genotoxic and carcinogenic”, summary report of a workshop held in October 2008 organised by the ILSI Europe Risk assessment of genotoxic carcinogens in food Task Force, October 2009. <http://www.ilsi.org/Publications/MOE%20WS%20Report.pdf>
- ¹⁰⁹ Application of the Margin of Exposure (MOE) approach to substances in food that are genotoxic and carcinogenic, Diane Benford et al., Food and Chemical Toxicology 48 (2010) S2-S24.
<http://www.ilsi.org/Europe/Publications/FCT5141%20Manuscript.pdf>
- ¹¹⁰ Annual declaration of interests, Iona Pratt, EFSA, 11 February 2011.
<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ¹¹¹ http://www.milieu.be/iona_pratt.html
- ¹¹² Annual declaration of interests, John Gilbert, EFSA, 3 December 2010.
<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ¹¹³ Annual declaration of interests, Jean-Charles Leblanc, EFSA, 30 November 2010.
<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ¹¹⁴ “Application of the Margin of Exposure (MoE) approach to substances in food that are genotoxic and carcinogenic”, Food Chem Toxicol. 2010 Jan;48 Suppl 1:S2-24. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20113851>
- ¹¹⁵ <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1797866/>
- ¹¹⁶ Minutes of the 22nd plenary meeting of the scientific panel on food additives and nutrient sources added to food (ANS) held in Brussels on 1-2 March 2011, EFSA/ANS/P_M22/MIN-5708742, European Food Safety Authority, Parma, 12 April 2011.
<http://www.efsa.europa.eu/en/events/event/ans110301-m.pdf>
- ¹¹⁷ “Additives expert excluded from EFSA aspartame discussion”, EU Food Policy, 6 May 2011.
<http://www.eufoodpolicy.com/cgi-bin/search.pl?search=Additives+expert+excluded> (Abonnement requis). Voir aussi l’annexe 1 de : Minutes of the 21st plenary meeting of the scientific panel on food additives and nutrient sources added to food (ANS) held in Parma on 1-3 February 2010, EFSA/ANS/P_M21/MIN-0- 5625353, European Food Safety Authority, Parma, 2 March 2011. <http://www.efsa.europa.eu/en/events/event/ans110201-m.pdf>
- ¹¹⁸ Annual declaration of interests, Sandro Grilli, EFSA, 17 December 2010.
<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>
- ¹¹⁹ Annual declaration of interests, Fernando Aguilar, EFSA, 13 January 2011.
<https://doi.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch/panel/ANS>